

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez probablement, les établissements scolaires sont tenus de pratiquer des exercices de sécurité afin de se préparer à réagir en cas d'incendie mais également de catastrophe naturelle ou technologique. L'objectif est double : se protéger efficacement dans l'attente des secours mais aussi former nos élèves à des gestes citoyens.

Le **mardi 3 mars 2020** dans la journée, une mise à l'abri améliorée (confinement) sera déclenchée à l'initiative de M. le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du département des Yvelines. Cet exercice d'une durée de 2h maximum aura lieu dans chaque établissement du bassin mantois.

Voici les quelques règles qui vont s'appliquer le 03/03 :

- Les élèves se présentent au collège selon leur emploi du temps habituel. Il est important que tous soient présents.
- Les cours se dérouleront normalement excepté durant l'exercice
- Les élèves ne pourront pas sortir de l'établissement avant la fin de l'exercice (par exemple : si l'exercice commence à 14h ⇨ pas de sortie avant 16h quelle que soit l'heure de sortie indiquée sur l'emploi du temps)
- Lors d'un réel confinement, aucune entrée n'est acceptée après le déclenchement (parents, élèves...). Exceptionnellement, pour des raisons de sécurité, les élèves arrivant après le déclenchement seront accueillis mais ne participeront pas à l'exercice. (par exemple : si l'exercice commence à 9h, les élèves commençant à 9h20 seront accueillis par des assistants d'éducation en permanence jusqu'à la fin de l'exercice et la reprise des cours).
- Un document expliquant l'attitude attendue de la part des parents vous a été remis fin septembre. Il est fort probable que les relations téléphoniques de l'établissement vers l'extérieur soient fortement perturbées (suivi des absences en temps réel,...) Merci de respecter ces consignes
- **ATTENTION** : Toute personne présente au moment du déclenchement de l'exercice sera confinée. Nous vous conseillons donc de différer vos démarches administratives ce jour-là.

Dans les jours qui précèdent l'exercice, les élèves seront informés en classe par leur professeur principal.

Je vous remercie de votre coopération

Guylène Michot, Principale

Les bons réflexes en cas d'événement majeur

En cas d'alerte :



Signal émis par des sirènes :

3 cycles d'alerte (son montant et descendant)
Chaque cycle dure 1 minute 41 secondes,
Un silence de 5 secondes sépare chacun des cycles.

SAIP : Système d'Alerte et d'Information des Populations :

Application mobile gratuite (sous IOS et Android) d'alerte des populations sur smartphone mise en place par le gouvernement

- N'allez pas vers les lieux du sinistre.
Vous iriez au-devant du danger.

- Abritez-vous.



- Écoutez la radio.

Vous devez écouter les communiqués radio des autorités diffusés sur :

- France Bleu Ile-de-France : 107.1 MHz (radio locale conventionnée par le Préfet)
- France Inter : 95.0 Mhz
- France Info : 105.7 Mhz



- Respectez les consignes des autorités

- N'allez pas chercher votre enfant à l'établissement d'enseignement
 - pour ne pas l'exposer, ni vous exposer.
 - Un plan de mise en sûreté des élèves (PPMS) a été prévu dans son établissement.



- Ne téléphonez pas.

- N'encombrez pas les réseaux.
- Laissez les libres pour que les secours puissent s'organiser.
- Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).

